



REÇU LE

14 DEC. 2020

SOUS-PREFECTURE  
FIGEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20201209 -10

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 14
- votants = 16

L'an deux mille vingt, le 09 décembre, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à PRUDHOMAT, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 30 novembre 2020

**Présents 14 :**

ARAQUE Fausto, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, CANCHES Michel, CESANO Lionel, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEYGNAC Jean-Claude, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir 2 :**

AUBRUN Jeanine à LAVERGNE AZARD Loïc, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés 6 :**

BOUCHEZ Murielle, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, JAUZAC Catherine, LEROUX Michel, RANOUIL Philippe

**OBJET : ADHESION « ASSOCIATION DEMAIN DEUX BERGES »**

Dans le cadre de leur fonction, les techniciens rivière du SMDMCA adhéraient à titre personnel à l'association « Demain deux Berges » qui regroupe les techniciens rivière du Sud-Ouest et organise des journées d'informations, de rencontres et d'échanges.

Par délibération n°20200122-19 du 22 janvier 2020, le comité syndical a autorisé l'adhésion des techniciens à ce réseau d'échanges et la participation aux réunions sur leur temps de travail avec un remboursement de l'adhésion et des frais de déplacement.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, si plusieurs agents d'une même structure souhaitent adhérer à l'association, il sera obligatoire de passer par une adhésion du syndicat. Cette décision annulerait la délibération précédemment citée.

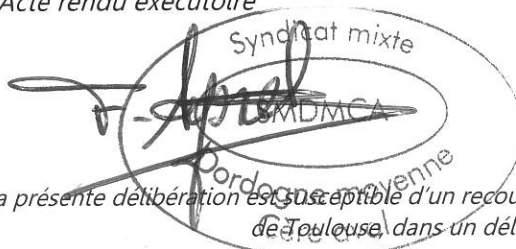
Sur proposition du président, le comité syndical, à l'unanimité décide :

- D'acter l'adhésion du Syndicat à cette Association demain Deux Berges et précise que les crédits seront inscrits au budget tous les ans ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Publié et notifié le

14 DEC. 2020

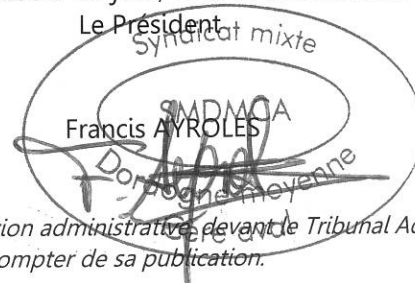
Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président  
Syndicat mixte



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.